



Demission d un travail a plein temps et indemnite

Par **guerriero**, le **03/11/2008** à **14:15**

si je demissionne ai je droit des le debut a une indemnite de chomage mensuelle sinon apres combien de temps
je suis en cdi depuis plus d un an dans une entreprise prive de moins de 5 perzsonnes
je demissionne de ma propre volonte

Par **ROCCHI**, le **03/11/2008** à **14:42**

Par principe, la démission n'ouvre pas droits aux allocations chômage.

Néanmoins, certains cas de démission sont assimilés à des hypothèses de rupture involontaire du contrat de travail. On appelle ces démissions des « démissions légitimes ». L'Unedic a précisé les cas de démissions légitimes dans l'Accord d'application no 15, 18 janv. 2006 et la Circulaire UNEDIC no 2006-14, 21 juill. 2006.

Florence ROCCHI-LAUREAU
Avocat au Barreau de Paris
E-mail: florence.rocchi@rlavocats.fr
Tél: + 33 (0)1.45.71.06.80